

Résumé du référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation

1. Référentiel d'activités

- Définition, pilotage et mise en œuvre d'une démarche Qualité Sécurité Environnement
- Définition, avec la direction, de l'orientation de la politique environnementale, qualité et de santé au travail
- Mise en œuvre de diagnostics sécurité et environnement
- Réalisation d'audits d'évaluation du système en place et des risques professionnels, industriels et environnementaux
- Identification des dysfonctionnements et mise en place d'actions curatives, corrective et/ou préventives
- Mise en place d'actions liées à la protection de l'environnement
- Veille réglementaire (évolution de la réglementation)
- Gestion des réclamations clients ou parties intéressées
- Etude et évaluation des mesures de prévention et de protection et leurs coûts financiers
- Suivi de la mise en œuvre des solutions retenues
- Animation et coordination des démarches de certification
- Contribution à la sensibilisation et à la formation du personnel

2. Référentiel de compétences

- S'investir dans une démarche de management Intégré Qualité Sécurité Environnement (QSE) et veiller sur le respect permanent des normes
 - Mettre en œuvre les orientations QSE définies par la direction
 - Rédiger et mettre en place des procédures, et en assurer le suivi
 - Planifier des actions visant à améliorer les systèmes de management QSE et procéder à des évaluations permanentes ;
 - Identifier les différents domaines de risques et mobiliser les outils méthodologiques et opérationnels dans la mise en œuvre des procédures et le suivi de leur application
 - Structurer et prioriser les actions pour anticiper les risques et mieux les maîtriser
 - Détecter les non-conformités internes et externes, quantifier leurs risques, dégager des mesures curatives, corrective et/ou préventives et proposer des solutions alternatives adaptées au contexte de l'entreprise ;
 - Mobiliser les outils de diagnostics et d'analyse des risques et les adapter à une variabilité de situations
 - Identifier le risque industriel, mesurer les contraintes économiques et mettre en place les actions conduisant à diminuer son impact.
 - Concevoir des outils d'écoute clients et des parties intéressées de l'organisme et optimiser l'application des processus de satisfaction
 - Analyser les tableaux de bord, l'efficacité et/ou l'efficacité des actions entreprises et améliorer les indicateurs de performance du système.
 - Intégrer dans son activité le respect du « capital humain » et les exigences environnementales et créer une structure ayant pour missions l'information, la sensibilisation et la communication envers le personnel
 - Piloter une équipe chargée de la mise en place de la QSE et fonctionner en mode "projet"
 - Garantir le respect des cadres réglementaires régissant le fonctionnement et les relations avec les différentes institutions représentatives et les organismes tierce partie ayant des missions inhérentes à la QSE
 - S'adapter en permanence aux nouvelles réglementations et aux différents projets
 - Piloter l'amélioration continue au travers d'actions correctives et de prévention
-
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
 - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine

MASTER – RISQUES ET ENVIRONNEMENT

- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Dans certains établissements, d'autres compétences spécifiques peuvent permettre de décliner, préciser ou compléter celles proposées dans le cadre de la mention au niveau national. Pour en savoir plus se reporter au site de l'établissement.

3. Référentiel d'évaluation

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.